TICKETS MYPROVENCE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

LE PLAN DE RELANCE TOURISME, financé par le Département et la Métropole Aix Marseille Provence, a pour objectif de développer et dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant la consommation touristique dans le Département des Bouches-du-Rhône. Ce plan est orienté autour d'un programme d'offres touristiques et de loisirs proposant des avantages commerciaux spécifiques et attractifs.

Dans le cadre de l'opération **TICKETS MYPROVENCE**, Provence Tourisme souhaite s'appuyer sur une offre de partenaires qui vise à faire vivre une "Expérience Provence" aux bénéficiaires de cette opération. Cette Expérience Provence doit permettre aux visiteurs de devenir acteur du territoire, dans le respect de ses différentes composantes (respect des habitants, traditions, respect de l'environnement, circuit court...).

SONT ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF :

Les professionnels ayant leur activité dans les Bouches-du-Rhône et la Métropole qui accueillent du public, proposent des prestations touristiques payantes et réglables sur place* : prestataires culturels, de loisirs, de restauration, d'hébergements, d'événements, d'artisanat et producteurs locaux.

HÉBERGEMENTS

Hôtels classés ou non
Campings toutes catégories
Meublés classés
Chambres d'hôtes déclarées

RESTAURANTS

Restaurants qui privilégient les produits locaux et de saison ainsi que les circuits courts

LOISIRS ET CULTURE

Parcs à thèmes
Fermes découvertes
Centres et associations sportives/activités équestres/golfs/location de matériel de sport et de loisirs (nautisme, vélo…)
Découvertes / promenades touristiques : guides accompagnateurs nature et de randonnée, petits trains,bateliers, visites guidées
Musées
Sites et monuments
Arts vivants : évènements, festivals, théâtres, salles de spectacle

ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX

Produits de bouche et métiers d'art identitaires proposant des visites et ateliers.

Les partenaires doivent avoir au moins l'un des labels suivants :

- Bienvenue à la ferme
- Route des vins de Provence
- Vignobles et découvertes
- Tourisme & Handicap
- Marque Qualité Tourisme
- Entreprises du Patrimoine Vivant
- Route des Arts et Gourmandises

Les professionnels qui s'inscrivent à l'opération s'engagent à respecter les protocoles sanitaires en vigueur.

** Les TICKETS MYPROVENCE ne sont valables que pour des achats effectués sur place. En aucun cas ils ne peuvent être utilisés pour des ventes en ligne. Les prestataires qui font majoritairement de la vente/réservation en ligne et qui souhaitent intégrer le dispositif doivent pouvoir proposer à leurs clients d'utiliser les TICKETS MYPROVENCE sur des prestations annexes réglables sur place (exemple : un repas ou des consommations, un abonnement…).*